

ABONNEMENT

SAUMUR	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames; — — — — —	30
Faits divers — — — — —	75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.]
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 OCTOBRE

PACIFICATION!!

Oh! vous, qui avez la bonté ou la naïveté, comme vous voudrez, de croire aux belles paroles conciliatrices de M. Carnot et de son ministre Constans, lisez cet extrait du discours que M. Ranc a prononcé en prenant possession du fauteuil de président de la gauche républicaine du Sénat.

M. Ranc a commencé par dire que la République est aujourd'hui « indestructible » et qu'elle est « fondée à jamais » — ce qui prouve qu'on peut se faire des illusions à tout âge; puis, passant à un autre ordre d'idées, il a déclaré avec un aplomb imperturbable que la susdite République n'avait, à sa connaissance, jamais été fermée, et il a ajouté :

« Savez-vous ce qu'ils entendent, eux, — eux, c'est vous âmes crédules et sensibles qui avez foi en Carnot et Constans — par République ouverte? C'est une République qui accorderait une part d'influence, une part dans la direction des affaires à ceux qui, pendant vingt ans, lui ont fait une guerre sans merci, c'est une République où, je reprends l'expression, le faisceau des forces républicaines serait rompu, où nous verrions dans le pays et dans le Parlement une fraction du parti républicain s'allier aux conservateurs, aux cléricaux, contre l'autre fraction. Eh bien, CETTE RÉPUBLIQUE OUVERTE-LÀ, NON!

» Pacification? J'avoue que dans la bouche de quelques-uns de nos amis, ce mot me choque un peu, car on pourrait y voir comme un aveu que la République a été jusqu'ici un régime de combat et de persécution, alors qu'elle n'a fait que se défendre. — Pas possible! — Que ses adversaires désarment réellement, qu'ils cessent d'attaquer ses principes essentiels, de s'insurger contre ses lois, et la République sera toute pacifiée. Disons encore les choses comme elles sont, ce qu'on demande, quand on parle de pacification ou d'apaisement, c'est une politique qui conduirait sinon à l'abrogation immédiate, au moins à la non-application de ces lois qu'on appelle les lois maudites.

» Nous, si nous avions un reproche à adresser au gouvernement, ce serait peut-être de ne pas les appliquer avec assez de fermeté et de suite et d'en laisser quelquefois violer l'esprit. Ce serait méconnaître le caractère de ces lois que de les considérer comme des lois de circonstance et de combat. Ce sont des lois de principe, des lois de justice et d'égalité, conformes à l'esprit de la Révolution, protectrices et gardiennes du droit de la société civile. Qu'on se le tienne pour dit, NOUS N'EN ABANDONNERONS PAS UNE PARCELLE. »

Vous le voyez, amis sensibles et tendres, on n'y va pas par quatre chemins et on vous déclare tout haut, sans barguigner, comme disait Molière : « ON N'EN ABANDONNERA PAS UNE PARCELLE! » Vous entendez bien!

Ne pensez-vous pas, maintenant que l'ancien condamné à mort de la Commune, devenu sénateur de la République opportuno-radical,

vous le crie tout haut, que nous avons raison quand nous vous répétons, sans cesse, que l'entente avec les républicains est une illusion doublée d'une sottise?

Les lois scolaire et militaire, la persécution contre la religion et ses ministres, la guerre à tout ce que vous aimez, respectez et honorez, la République N'EN ABANDONNERA PAS UNE PARCELLE.

Et maintenant, allez-vous continuer à faire risette et à vous aplatir devant des gens qui se moquent de vous à votre nez, à votre barbe, et qui sont tout prêts à vous mettre leurs pieds dans « cette partie charnue qui git au bas des reins? »

P. D.

L'IMPOT UNIQUE

Deux citoyens inconnus, modestes, ont imaginé un système d'impôt unique qui mérite qu'on le fasse connaître.

Voici quel est le système :

L'Etat créerait des timbres mobiles allant de un centime jusqu'à mille francs pour toutes les transactions possibles et imaginables.

Autrement dit, chaque fois qu'un versement d'argent quelconque s'opérerait, le papier constatant le reçu serait revêtu d'un timbre équivalant à 3 0/0 de la valeur représentée sur ce papier.

On arriverait ainsi, d'après les auteurs du projet, MM. Perier et Depesme, à obtenir sur toutes les opérations, commerciales ou autres, une recette de plus de CINQ MILLIARDS, qui servirait à payer les dépenses de l'Etat, des départements et des communes, et à éteindre toutes nos dettes publiques en peu d'années.

L'idée des auteurs de ce projet n'est point neuve, M. Menier (du chocolat Menier), la présentait il y a quinze ans sous cette forme : l'impôt sur les transactions, mais il n'avait pas pensé aux timbres mobiles.

Comme toutes les idées généreuses, celle de MM. Perier et Depesme sera jugée irréalisable, par cette excellente raison qu'elle supprimerait des centaines de mille émargeurs du budget, qui ne se laisseraient pas expulser sans compensation, ni crier comme des écorchés vifs.

Cependant, est-ce que ce n'est pas là une idée à creuser et qui vaudrait bien mieux que celles qui consistent à créer de nouvelles charges pour combler les déficits toujours croissants de notre CHÈRE — oh bien CHÈRE! — République?

DIX MILLIONS PAR JOUR

M. Rouvier a fait l'aveu suivant dans une dernière séance de la Chambre :

« Chaque matin, il faut, avant de pouvoir voir aux dépenses de l'Etat, tirer des caisses du Trésor dix millions de francs. »

Dix millions de francs! Cela fait vingt-cinq centimes par tête et par jour à fournir à l'Etat. Cela fait 3 milliards 600 millions au bout de l'année, et, avec les 400 millions de centimes additionnels des départements et des communes, on arrive aux quatre milliards, c'est-à-dire à 103 francs de dépense par tête et par an.

Ce sont les chiffres même allégués depuis des années par l'opposition conservatrice.

La majorité républicaine les a contestés à outrance : aujourd'hui, c'est le ministre des finances qui les confirme.

Les grandes Manœuvres

L'Avenir militaire a eu l'heureuse idée de faire un résumé des articles consacrés par la presse étrangère aux grandes manœuvres exécutées récemment par l'armée française. On lira avec intérêt les principaux traits de ce résumé.

La presse étrangère est fort élogieuse pour notre infanterie dont elle vante les qualités de marche et d'endurance. Les Allemands trouvent cependant qu'elle défile mollement, ce qui vient de ce que notre fantassin ne lance pas la jambe en avant comme le fantassin allemand; mais on ne doit pas ignorer au delà du Rhin que le pas de parade n'existe pas dans nos règlements. Il y a longtemps que le pas ordinaire est supprimé : nous ne connaissons que le pas accéléré. Chaque armée défile suivant son tempérament et ses habitudes.

On a remarqué que si l'infanterie de ligne et les chasseurs à pied n'ont jamais eu qu'un nombre très restreint de trainards, il n'en a pas été de même dans l'infanterie de marine.

On blâme quelque peu notre cavalerie; on prétend qu'elle a fatigué ses chevaux outre mesure; on trouve que ses animaux sont mal nourris, que les hommes ne savent pas s'entretenir, qu'ils sont éreintés, roulent sur leur selle, blessent leurs montures, etc. On estime que la cavalerie n'a pas toujours rendu tout ce qu'on attendait d'elle.

La presse étrangère est sévère pour l'artillerie qu'elle accuse, avec une exagération évidente, de n'être pas à la hauteur de sa tâche. On l'est également pour le génie auquel on reproche de n'avoir pas garni assez d'ouvrages certaines positions. On reconnaît en revanche que nos troupes de chemins de fer sont en état de créer rapidement des voies nouvelles et de rétablir les ponts et ouvrages d'art supposés détruits.

On reconnaît que pendant les manœuvres les troupes n'ont manqué de rien; on ne dit que du bien du service de santé, des télégraphistes, des téléphonistes et des postiers. Pour ces derniers, on dit seulement que le service est organisé d'une façon insuffisante.

En ce qui touche les états-majors, les Allemands semblent surpris que tout ait bien marché. Jusqu'à présent, ils paraissent considérer l'état-major de l'armée comme une quantité négligeable. L'essai de mobilisation du 47^e corps aurait dû cependant leur désiller les yeux.

Ils reconnaissent maintenant que les dix-huit années de travail silencieux du grand-état-major français ont produit des résultats extrêmement féconds. L'armée française se mobilisera tout entière sans efforts; elle se concentrera avec la plus grande facilité. Les transports de dislocation, après la grande revue de Vitry, sont considérés comme un tour de force.

Enfin, s'occupant du commandement, les journaux étrangers signalent un certain décousu dans les opérations; ils prétendent que le mode d'action est très variable d'un corps d'armée à l'autre.

Nous avons à peine besoin de faire remarquer que nous ne voulons ici que résumer des observations venant d'adversaires, sans prétendre en apprécier la justesse.

Morts au Tonkin

LE LIEUTENANT DE VATHAIRE

Les journaux ont annoncé la mort héroïque au Tonkin du lieutenant de Vathaire.

Voici, d'après l'Avenir du Tonkin, quelques détails sur ce triste événement :

« Le 21 aout, un engagement avait lieu entre une bande de pirates et la garde civile de Nyo-Vo. Les pirates furent vainqueurs et du secours fut demandé à Phulang-Thuong.

» Un détachement de 43 soldats d'infanterie de marine et de 55 tirailleurs partit aussitôt sous le commandement du lieutenant Jacques de Vathaire.

» Arrivé à Ké-Ha, cet officier fit cerner les pirates qui durent se réfugier dans une pagode en briques.

» Au moyen de la dynamite, M. de Vathaire parvint à faire une brèche et, aussitôt qu'il la vit s'ouvrir, n'écoutant que son impétueux courage, il s'y jeta le premier.

» Mais aussitôt il reçut à bout portant une balle qui lui traversa le côté droit de la poitrine.

» Il eut encore la force de revenir seul sur ses pas et dit à ses hommes : « Je suis blessé à mort, tant pis! Vive la France! » puis il tomba mort dans les bras de l'inspecteur Henry qui se trouvait avec lui.

» M. de Vathaire était tout jeune encore et un brillant avenir s'ouvrait devant lui. »

LE LIEUTENANT GIFFARD

Nous avons également appris le décès, au Tonkin, de M. Giffard (Ferdinand-Pierre-Louis-Ange), lieutenant d'infanterie de marine. Cet officier a succombé, le 21 octobre, aux suites des graves blessures qu'il avait reçues quelques jours auparavant, au cours d'une reconnaissance offensive.

M. Giffard était entré au service le 7 février 1882 comme engagé volontaire; il avait été promu sous-lieutenant le 22 mars 1889 et lieutenant le 23 septembre dernier.

Ce jeune officier, intelligent, plein d'ardeur et de dévouement, avait certainement devant lui une belle carrière. Dans plusieurs circonstances, ses chefs avaient d'ailleurs pu apprécier les sérieuses qualités militaires qui le distinguaient.

M. le lieutenant Giffard n'avait que 28 ans.

NOUVELLES MILITAIRES

LES RÉGIMENTS MIXTES

Le monde militaire a suivi avec une grande attention la réunion de cent mille hommes de l'armée territoriale dans nos multiples garnisons d'infanterie. On vient de procéder, en

effet, pour la première fois à une expérience d'amalgame qui rappelle dans une certaine mesure la formation des célèbres demi-brigades de la Révolution, avec des compagnies de volontaires inexpérimentés et d'autres de vieux soldats. Jusqu'ici, les régiments de l'armée territoriale constituaient des unités tactiques absolument distinctes de celles de l'armée active et possédant leurs cadres propres. Désormais, le régiment actif, étant mobilisé à trois bataillons avec ses réserves, laisse derrière lui un quatrième bataillon également actif qui, réuni à deux bataillons de territoriaux, formera un régiment mixte, où les soldats et les officiers de deux bans se coudoieront.

L'expérience a été satisfaisante, dit-on.

Ce sont ces régiments mixtes qui feront les grandes manœuvres de l'an prochain.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LE FROID

A peine a-t-on perdu l'habitude du froid que l'hiver, plus précoce encore que l'année dernière, fait son apparition traitreusement, sans dire gare.

Depuis plusieurs jours, les vents de l'est et du nord-est soufflent avec une grande violence, et la température s'est abaissée successivement pour arriver aujourd'hui à 2 degrés au-dessous de zéro. Il y avait un peu de glace dans les ruisseaux.

Le ciel est clair, et le baromètre, toujours élevé, fait pressentir la continuation de cette température.

Avec le froid, s'amène tout le cortège des coryzas, influenza, et cætera. De tous côtés, on parle de la réapparition de cette vilaine épidémie, et déjà on compte nombre de victimes.

Il est prudent de se prémunir contre ces mauvaises choses, en se conformant aux prescriptions d'hygiène qu'indiquent les médecins et tous les hygiénistes.

Mardi, 3 novembre, anniversaire de la bataille de Mentana, une messe sera dite, à 8 heures, à l'église Saint-Pierre, pour le repos des âmes des soldats morts pour la défense des droits du Souverain Pontife. Elle sera dite par M. l'abbé Chauvin, ancien zouave pontifical.

QUÊTE POUR L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Aux termes du dernier mandement de caractère, la seconde quête annuelle pour l'Université catholique d'Angers devra se faire le jour de la Toussaint, dans toutes les églises et

chapelles du diocèse, non seulement à la grande messe et à vêpres, mais encore aux messes basses. Une telle quête se recommande d'elle-même à la générosité des catholiques. Plus que jamais, il importe de favoriser la liberté de l'enseignement supérieur.

L'ACCIDENT DE MOIRANS

Un télégramme, adressé hier de Grenoble à l'un de nos compatriotes, nous permet de démentir par de bonnes nouvelles et d'une façon officielle, une partie des renseignements fournis par les journaux sur l'état des blessés.

M^{me} Cornier, femme d'un ingénieur civil de Grenoble qui est juge au tribunal de commerce, n'a eu qu'une simple fracture sans gravité à la cheville de la jambe droite. Elle est aujourd'hui presque entièrement rétablie. Les journaux annonçaient une fracture des deux jambes. M^{me} Cornier, qui est la belle-sœur de M. Georges Berry, conseiller municipal de Paris, voyageait avec sa fillette, âgée de 7 ans, dans un wagon de première classe. Tous les journaux disaient que l'enfant avait été broyée sous les décombres, et annonçaient la mort de la petite dans la matinée du 28 octobre. L'enfant n'a pas eu la moindre égratignure et se porte à merveille.

En réalité il y a deux morts : M. Prévost, ingénieur aux papeteries de Vizille, et M^{me} Détroyat, artiste peintre à Grenoble.

L'état des blessés, sauf celui de M. Allègre qui inspire encore quelques inquiétudes, est en général aussi satisfaisant que possible.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

Ainsi que le prescrit la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions, il doit être fait, tous les ans, un recensement de tous les chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, existant entre les mains des particuliers.

Tous les trois ans, il est fait un recensement des voitures.

En 1892, cette dernière opération n'aura pas lieu pour les voitures attelées : elle a été effectuée en 1890.

Quant au recensement des chevaux, il devra être terminé le 6 janvier 1892.

A cet effet, dans les premiers jours de décembre prochain, les maires auront à publier, conformément à la loi sur les réquisitions militaires, un avertissement adressé à tous les propriétaires pour les informer qu'ils doivent se présenter à la mairie, avant le 1^{er} janvier 1892, pour y faire la déclaration de tous les chevaux, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

Du 4^{er} au 15 janvier, les maires dresseront la liste de recensement de ces animaux susceptibles par leur âge d'être requis pour le service de l'armée en cas de mobilisation.

Rappelons qu'aux termes de l'article 52 de la

loi du 3 juillet 1877, les propriétaires qui n'auront pas fait à l'époque fixée la déclaration prescrite, sont passibles d'une amende de 25 à 1,000 fr.; ceux qui auront fait sciemment de fausses déclarations sont frappés d'une amende de 50 à 2,000 fr.

LA GENDARMERIE PÉNITENTIAIRE

Le ministère de l'intérieur s'occupe en ce moment d'une question assez difficile à résoudre, et qui intéresse au dernier point l'administration pénitentiaire.

Il s'agit de la garde des maisons centrales, situées en des endroits dépourvus de garnison : Clairvaux, Fontevault, etc., garde qui nécessite le déplacement d'une compagnie ou deux.

Avec le service de trois ans, les colonels des régiments ont besoin d'avoir leurs hommes constamment sous la main pour en faire des soldats. Ils se plaignent avec raison des inconvénients qu'il y a à détacher des effectifs pour la garde des maisons centrales. L'instruction du soldat en souffre beaucoup.

Aussi est-il question, au ministère de l'intérieur, de créer un corps spécial pour la garde des établissements dont il s'agit; ce serait une espèce de gendarmerie pénitentiaire, ayant des attributions particulières, car la gendarmerie existante à laquelle on avait songé pour ce nouveau service, a déjà, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, une tâche assez difficile à remplir sans qu'on l'astreigne à ce service pour lequel elle n'a ni les cadres, ni le temps nécessaires.

UNE AFFAIRE D'ASSASSINAT

La Cour d'assises de Maine-et-Loire, dit le *Ralliement*, aura à juger, dans sa prochaine session, les nommés Bourdin et Lester, que la Chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant elle.

Ces individus sont accusés de meurtre sur la personne du sieur Verneau, vieillard de 68 ans, qui fut, nos lecteurs s'en souviennent, trouvé étranglé dans sa maison, route de la Ronde, commune de Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur.

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 29 octobre

Trois habitants de Saumur, sur la moralité et la probité desquels les meilleurs renseignements ont été fournis, ont été poursuivis devant le tribunal de Saumur sous l'inculpation de vol.

Je vous le donne en cent, en mille, dit le *Patriote*. Vous ne devinez jamais ce qu'ils sont accusés d'avoir dérobé.

Ils sont, ou plutôt on les accuse d'avoir soustrait une certaine quantité de plants de champignons.

Le vol, s'il y a vol, aurait été commis le 17 mai dernier, jour de la Pentecôte.

Ces trois hommes seraient allés sur un tas de fumier appartenant à M. Lecoindre, *champignoniste* à Saumur, et auraient pris des plants de champignons.

Une femme Robert déclarait les avoir vus et les avoir parfaitement reconnus.

Le tribunal de Saumur renvoya des fins de la plainte, sans dépens, les trois inculpés.

Le ministère public fit appel *a minima*.

M. Le Poittevin a soutenu l'accusation.

M^e de la Vèze, avocat au barreau de Saumur, était chargé de la défense des trois inculpés.

Une question se posait : le plant de champignons est-il un produit naturel ou un produit industriel, nécessitant, comme tel, une main-d'œuvre?

Dans le premier cas, si le plant de champignons pousse spontanément, il ne peut être question de vol; dans l'autre, le délit de soustraction frauduleuse peut être relevé.

Cette question, décisive à notre avis, a-t-elle été résolue? A-t-il été bien démontré que ces plants de champignons dérobés, si tant est qu'ils l'aient été, sont bien réellement un produit industriel, artificiel?

Nous sommes encore perplexes.

Ajoutons, d'ailleurs, que les trois prévenus ont nié avoir même commis cette soustraction de plants de champignons, naturels ou industriels.

Après avoir entendu le réquisitoire de M. Le Poittevin et la plaidoierie de M^e de la Vèze, la Cour a cru devoir réformer le jugement du tribunal et a condamné à six jours de prison chacun des inculpés, en leur accordant, toutefois, le bénéfice de la loi Béranger.

**

Le jeune Charles-Célestin Baudin, âgé de dix-huit ans, domestique à Saint-Martin-de-la-Place, a été condamné, par le tribunal de Saumur, à un an de prison pour vol.

Ce jeune homme s'introduisit, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans la maison de M. Vinçonneau, fermier, et, après avoir fouillé les meubles, déroba un porte-monnaie contenant la somme de 12 fr.

L'inculpé prétend qu'il n'a point pris d'argent et qu'il voulait seulement, excité par les fumées de l'ivresse, goûter encore du divin nectar renfermé dans les flancs d'une bouteille d'eau-de-vie.

Une autre fois, l'éphèbe avait comparu devant le tribunal de Saumur, sous l'inculpation de vol, mais il avait été acquitté. On l'accusait alors d'avoir dérobé une somme de 500 fr. Ce qui fit naître des soupçons, c'est qu'après le vol le jeune homme montra à ses camarades une poignée de louis.

Là-dessus, il parla et fournit une explication assez entortillée, assez improbable, comme l'a

L'AGENCE SPIRITE

PAR ANDRÉ GODARD

Par un revirement étrange, ce fut René torturé de doutes qui défendit l'idéal spirite, et Eva qui parut un instant l'attaquer malgré sa conviction indiscutable; tant est fort sur l'esprit de l'homme le mirage d'un espoir quelconque, et la jalousie chez certaines femmes supérieure à toute autre pensée.

Le peintre, en qui le regret d'Henriette n'était pas encore étouffé, avoua de nouveau son épouvante du néant de nos affections; il dit combien cruelle était cette pensée, que sur les douleurs de l'homme et sur ses joies la nature impassible verse peut-être l'oubli sans espoir. Pour lui, les syllogismes des philosophes qui prétendent démontrer l'immortalité de l'âme n'étaient rien. Il lui fallait une voix venue de la grande nuit où tout sombre, pour lui jeter ce cri suprême d'espérance : Tu ne mourras pas tout entier! — Oh! surtout, il lui

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

fallait la certitude qu'en cette patrie bienheureuse dont nous rêvons, doit naître avec nous tout ce que nous aimâmes dans la vie transitoire de la terre.

Si nous avons subi des existences antérieures, si nous devons parcourir encore d'innombrables avatars sujets à l'oubli, ah! plutôt le néant tout de suite que cette immortalité sans le souvenir!

Le peintre ajouta, pour conclure, que le spiritisme seul pouvait rendre la paix à son cœur en lui promettant une réunion sans fin avec Henriette et peut-être une communication sur-naturelle dès cette vie.

Eva eut une moue d'ironie :

— Mon Dieu, monsieur, reprit-elle, je vous ai déjà répondu que nous ne pouvions rien affirmer de précis au sujet de la réunion immortelle des âmes. Sans doute, les affections sérieuses de ce monde se prolongent dans l'autre, mais encore une fois, des amourettes de petit garçon à petite fille sont des enfantillages anxieux il est difficile d'attacher quelque importance. Longtemps avant de mourir, vous aurez perdu tout souvenir de votre camarade de douze ans. Et dès lors, que voulez-vous espérer après ?

Avec un sourire cruel, la jeune fille continua :

— Quant aux communications des vivants avec les morts, elles sont le privilège des médiums. D'ailleurs avouez, monsieur, que la possibilité de manifestations surnaturelles vous troublerait peut-être. Seul dans votre chambre à minuit, des coups frappés à la muraille par un doigt invisible, une main qui s'appuierait sur votre front, des plaintes vaguement perçues, tout cela ne vous causerait-il point quelque effroi? Et que diriez-vous, si, du fond de la nuit, le spectre de la morte s'approchait de votre lit silencieusement ?

René, que ces mots faisaient frémir, comprit toute l'implacable habileté. Ah! si Eva se sentait la rivale d'Henriette, elle avait bien su trouver les images capables de transformer l'espoir du jeune homme en épouvante, et de lui présenter le souvenir de son ancienne amie comme un cauchemar dont il aurait à fuir l'obsession. Du même coup, elle lui enlevait le désir de revoir Henriette ici-bas et la pensée de la retrouver dans l'au-delà; et Eva savait bien, en son instinct de femme, que l'amour sans une lueur d'espérance ne peut durer.

Dès lors, soit haine de l'ancienne rivale, soit

réel caprice pour René, M^{lle} Cardenio parut prendre à tâche de se substituer à la morte dans le cœur du peintre. Elle redevint la petite fille de tout à l'heure, pleine de prévenances délicates et de câlineries enveloppantes. Elle quitta le terrain du spiritisme où elle gardait tout l'avantage, et, pour mieux dominer le jeune homme, revint aux questions d'art, lui demanda son avis sur les maîtres du jour, se fit sa petite élève très attentive.

Certes, une telle victoire était aisée; à la voix plus vibrante du peintre, à l'éclat maladif de ses yeux, Eva sentit bientôt qu'il serait, quand elle le voudrait, son esclave. Elle poussa plus avant, le questionna sur ses projets d'avenir, et déjà, par des allusions, oh! très vagues et discrètes, le leura de l'espoir d'obtenir sa main. Peut-être même fut-elle sincère, et par caprice d'amour ou vanité mondaine désirait-elle ce soir de s'appeler un jour madame de Mordanes.

Sincère ou non, René la crut. L'idée de ce mariage emplît son cœur d'une joie vive et d'une vague tristesse tout à la fois.

Ainsi, c'était bien fini de l'immortalité rêvée auprès d'Henriette; il en aimerait une autre; la feinte avec lui-même n'était plus possible.

dit le tribunal, mais qui réussit cependant à le faire acquitter.

Cette explication la voici: Baudin raconta qu'il avait acheté, quelque temps avant le vol, un vieux meuble, dans lequel il avait trouvé une somme juste égale à celle dérobée.

Hum! Hum!
Enfin, il y eut acquittement. Le doute doit toujours bénéficier à l'accusé.

Le tribunal de Saumur avait accordé au jeune Baudin le bénéfice de la loi Béranger.

Le parquet général a estimé que les premiers juges avaient usé de trop d'indulgence à l'égard du prévenu et a fait appel *a minima*.

M. Le Poittevin, substitut du procureur général, a demandé à la Cour de confirmer le jugement en ce qui concerne la condamnation, mais de supprimer l'application de la loi Béranger.

La Cour a donné gain de cause au ministère public.

Baudin devra faire son année de prison.

Théâtre de Saumur

Nous n'aurons pas de spectacle lundi prochain, à cause de la fête des Morts; mais le lundi suivant, 9 novembre, auront lieu les débuts de la troupe d'opéra avec la *Mascotte*, l'opéra-bouffe de MM. Chivot et Duru, si bien musiqué par Edmond Audran.

Nous applaudirons les principaux artistes d'opérettes, en tête desquels la gracieuse M^{lle} Sauvaget, qui va nous montrer une Bettina aussi jolie que chanteuse agréable; puis MM. Brun et Vautier dans les rôles de Fritellini et Pippo. Ces deux artistes obtiennent de grands succès à Angers.

La *Mascotte* est, paraît-il, très bien montée; mise en scène et décors superbes. Les soins les plus minutieux ont été apportés à la figuration, ainsi qu'aux petits rôles, pages et autres.

Les étoffes françaises ont presque autant de succès que les *hymnes russes*. C'est CRÉMIEUX qui leur rend une vogue qu'elles n'auraient jamais dû perdre. Mais, par un inconcevable prodige, plus elles sont belles et plus leur prix est modéré. Nous avons vu des costumes qui, pour 35 francs, et leurs pardessus 25 francs, sont surprenants.

C'est une débauche de bon marché.

Le bac de Montsoreau

Il existe dans la loi du 6 frimaire an VII un article qui exige qu'à tous les passages des fleuves et rivières au moyen d'un bac, le tarif soit affiché de l'un et l'autre côté de la rivière, à un poteau, sur lequel sera tracé le niveau d'eau, au-delà duquel un supplément de taxe sera exigible. D'autre part, les cahiers des charges portent la même prescription.

Depuis nombre d'années, contrairement au

texte de la loi, le tarif du passage n'a pas été affiché au port de Montsoreau. Dans les visites semestrielles qui leur sont imposées par l'article 34 de la loi du 6 frimaire an VII, M.M. les ingénieurs de la Loire, à Saumur, ont dû maintes fois remarquer l'absence du tarif et cependant ils n'ont rien dit ni rien fait pour donner satisfaction au public. Tout dernièrement, un des membres du Conseil municipal de Montsoreau a présenté quelques observations à ce sujet.

Le fameux tarif a été posé, il y a quelques jours, mais en quel endroit! On l'a posé au-dessus de la porte du passeur, qui, notez bien ceci, demeure à une assez grande distance du port, sur la route de Fontevault; il se trouve placé à une telle hauteur qu'il faudrait faire usage d'une échelle pour pouvoir lire le document.

Les habitants de Montsoreau, gens de bon caractère et qui ne sont pas ennemis de la joie, ont beaucoup ri de cette bonne blague, tout en persistant à réclamer l'exécution de la loi.

UN MARIAGE

M. Couderc de Saint-Chamant, lieutenant au 7^e hussards, est fiancé à M^{lle} Marie-Thérèse Joubert.

M. Couderc de Saint-Chamant est le fils de l'ancien trésorier général de Metz et de Nantes, et le petit-fils de M. Humann, ministre des finances sous Louis-Philippe.

La fiancée porte un nom très aimé en Anjou, et son père, M. Ambroise Joubert, député de Maine-et-Loire, a occupé une place distinguée dans les rangs de l'Assemblée nationale.

USURPATION DE TITRE

Le Tribunal correctionnel d'Angers vient de rendre un jugement dans une espèce assez rare.

Le 6 février dernier, un sieur X..., prétendant qu'il était inscrit au Barreau de Paris, plaidait devant le Tribunal de Commerce d'Angers. Le Ministère public, ayant appris que, bien que licencié en droit, M. X... ne faisait partie d'aucun Barreau, l'a fait poursuivre devant le Tribunal correctionnel d'Angers, qui, faisant l'application de l'article 259 du Code pénal, l'a condamné à 100 fr. d'amende pour port illégal du costume d'avocat.

CHINON. — *Les vélocipèdes*. — Mardi dernier, M^{me} veuve Freslon, âgée de 89 ans, a été victime d'un grave accident au moment où elle traversait le quai, pour entrer chez M^{me} Rageau, sa fille.

Voulant éviter une charrette qui ne s'était pas suffisamment rangée, elle fut renversée par un bicycliste.

Immédiatement relevée et transportée chez M^{me} Rageau, on constata une fracture de la

peau rase et gris-clair de l'animal, tendue en effet et sonore comme la peau d'un tambour.

René, craignant de prolonger trop sa visite, s'était levé pour partir. Sur l'invitation amicale d'Eva, il s'approche du danois, se met, lui aussi, à le caresser, et, soit hasard, soit ruse féminine, ses doigts effleurent la petite main fraîche et satinée de la jeune fille.

— Oh! pardon, mademoiselle! balbutie-t-il. Mais ce léger contact d'une seconde pénètre ineffablement tout son être. Et, voyant Eva sourire nullement fâchée, il s'enhardit jusqu'à tourner à demi vers elle un regard où luit tout un aveu.

Puis brusquement il se lève pour prendre congé cette fois.

Cardénio quitte son fauteuil, lui tend la main et, comme le jeune homme s'excuse de l'avoir dérangé peut-être:

— Mais pas du tout, proteste-t-il; c'est à moi de m'excuser d'avoir travaillé devant vous; j'espère que vous me pardonnerez d'agir ainsi comme avec un ami. Spirite et peintre, vous êtes des nôtres désormais.

René se confond en remerciements pour cette excessive bienveillance, et Cardénio en l'accompagnant jusqu'à la porte, continue:

hanche, assez grave, en raison du grand âge de la victime de cet accident.

PRÉDICTIONS DE NICK

Voici les dates des points astronomiques et celles des perturbations probables pour le mois de novembre:

1^o Vers les « 1^{er}, 2, 3 (??), 4, 6 »; 2^o vers les « 7, 9, (??), 10, 11, 12 »; 3^o vers les « 12, 13, (??), 14, 15 »; 4^o vers les « 16, 17, 19, (??), 20, 22, 23, 25 »; 5^o vers les « 26, 27 (?), 28, 30. »

Les éléments astronomiques restent à peu près les mêmes qu'actuellement; ce mois sera encore marqué par des perturbations violentes et multipliées, notamment sur les zones du nord et du centre de la France et de l'Europe; particulièrement vers les époques critiques, marquées d'un plus grand nombre de points d'interrogations, suivant l'importance probable des perturbations. Des bourrasques, trombes d'eau, cyclones ou mouvements orageux, avec sinistres, crues subites, débordements, sont à redouter: notamment vers les 2, 7, 11, 14, 15, 19, 23, 27, 30, tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, suivant la déclinaison de la lune et sa position dans l'un ou l'autre hémisphère. Neige très abondante sur les points culminants; notamment sur les régions septentrionales. Quelques éclaircies ou accalmies, mais de courte durée.

Gare les gros temps! et les sinistres maritimes! si on ne prend pas ses dispositions nécessaires pour éviter des désastres.

Les perturbations retardent de un à trois jours pour la France, selon les longitudes ou les latitudes des localités, et de trois à cinq jours pour le reste de l'Europe... Ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

LES OISEAUX

Dans beaucoup de départements, le campagnard considérait l'oiseau comme un ennemi; aujourd'hui il s'aperçoit que depuis qu'il est devenu si rare, les insectes destructeurs des vignes, des fruits, des moissons, abondent.

Aussi, dans les départements de l'Est, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Haute-Marne, les Conseils d'arrondissement et les Conseils généraux ont, à l'unanimité, demandé qu'il soit interdit de chasser les oiseaux avec n'importe quel engin.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 30 octobre 1891
Le marché éprouve de violentes variations à la veille d'une liquidation qui se présente dans des conditions possibles pour les acheteurs de fonds étrangers, de Suez et de valeurs minières, à cause des différences entre les cours actuels et les cours de compensation de la précédente liquidation.

Les fonds français sont relativement fermes. Le 3 0/0 ancien conserve le cours de 95.90 auquel il a été compensé le 2 octobre. Le

— J'espère vous avoir prouvé que nous ne sommes pas les abominables farceurs que vous a dépeints Maurice. Revenez; nous discuterons spiritisme ensemble, sans préjudice des causeries d'art. Une de mes meilleures joies, c'est de dénicher quelque jeune ayant un talent réel. Je ne sais quel petit canard littéraire et artistique m'a décoché un jour l'épithète de Mécène; c'est excessif, mais il est certain que j'ai un peu partout mes entrées et si je puis vous être utile en quoi que ce soit... Enfin, cher monsieur, tout à votre disposition! Et, j'y songe, voulez-vous venir dîner mardi avec nous, sans aucune cérémonie, ou lundi; le jour qui vous plaira?

René refusa d'abord sous des prétextes, puis finit par accepter pour le mardi.

— C'est cela, fit Eva, au revoir, monsieur René, et à mardi.

Cette familiarité de la jeune fille, qui l'appela par son petit nom, acheva la conquête du peintre. Mais, comme il serrait la main qu'elle lui tendait, une angoisse assombrit vaguement son esprit en voyant briller dans l'œil noir de M^{me} Cardénio un inquiet éclair d'orgueil.

(A suivre.)

nouveau reste à 94.82 et le 4 1/2 à 105.87.

La Rente Italienne, malgré les efforts tentés pour lui faire regagner le cours de 89 francs, retombe à 88.80. Le 3 0/0 Portugais est en réaction marquée par suite de réalisations sur les cours de reprise des jours précédents. Les Fonds Russes subissent l'effet d'offres de la part de la spéculation allemande encouragée dans ses attaques par une tension du taux de l'argent à Saint-Petersbourg.

Les sociétés de crédit ont une tenue ferme. La Banque de Paris se maintient à 746; le Crédit Foncier à 1.242; la Société Générale à 480; le Crédit Mobilier à 255; le Comptoir d'Escompte à 541. La Banque d'Escompte retombe à 416 après 422 fr. Le Crédit Lyonnais est lourd à 792.

L'action des Immeubles de France se négocie à 480.

L'obligation Porto-Rico se traite à 201.

Les Chemins Économiques conservent leur avance à 408.50.

MONDE ILLUSTRÉ

18, RUE VOLTAIRE. PARIS.

Sommaire du numéro du 31 octobre 1891

GRAVURES. — La veillée. — Le Yemen: Scènes; Types et Vues (12 gravures). — Théâtre Illustré: *Scaramouche*, ballet représenté au Nouveau Théâtre. — Portraits: Madame Raphaële Sisos. — Le prince Damrong. — Beaux-Arts: *En relâche à Camaret*, tableau de M. Richon-Brunet. — Sport Nautique: les régates au cercle de la Voile. — Armée: Les nouveaux régiments mixtes. — Remise du drapeau.

TEXTE. — *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — *Variété*, par G. Lenôtre. — *Scaramouche*. — *A travers les champs*, par Emile Desbeaux. — *Théâtre*: par Hyppolyte Lemaire. — Explication des gravures; Echecs; Récréation de la Famille; Rébus. — *Chronique du sport*, par Archiduc. — Nouvelle en cours de publication: *Gros livres et petits pinceaux*, par G. Guesviller.

En supplément: *La poste à travers les âges*, par Pierre Zaccane, avec nombreuses illustrations (fin).

Le numéro: 50 centimes.

A ceux qui se croient incurables!

Jurques (Calvados), le 13 février 1891. — Depuis longtemps je souffrais d'une maladie d'estomac, que je croyais incurable, car aucun remède ne me soulageait. Ayant appris les vertus des *Pilules Suisses*, j'en fis venir une boîte de 1 fr. 50 et je puis affirmer que je suis radicalement guéri. (Sig. lég.) M^{lle} LÉONIE OUTREQUIN.



LE GRESHAM Assurances sur la Vie, fondé à Londres en 1864 et à Paris en 1864. Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis. RENTES VIAGÈRES payables sans frais. Sommes payées 30 Juin 90: 234 Millions 800 000. Assurances proposées 30 Juin 90: Un Milliard 666.812.555. Prospectus et renseignements gratuits et franco à Paris, dans les immeubles de la 7^e, 30, r. de Provence.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre, à Saumur.

Demandez à

L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

Le meilleur et le plus économique des éclairages,

L'ORIFLAMME

50 c. le litre, logée en bidon plombé de 5 litres.

HUILE, double épuration, pour lampe Carcel, 0,45 le 1/2.

BOUGIE, première qualité, 0,85 le paquet de 500 grammes.

CHANDELLE perfectionnée, 2 fr. 10 le paquet.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes. L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pityriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement. Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout: pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gerant.

TAILLEUR
BREVETÉ

MAISON CRÉMIEUX

TAILLEUR
BREVETÉ

Saumur, rue d'Orléans, 27

EXPOSITION et GRANDE MISE EN VENTE des Nouveautés de la Saison
pour Costumes Complètes, Pardessus et Pantalons

VÊTEMENT COMPLET à 35 FR. sur Mesure

LIVRAISON RAPIDE

Études de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière,

Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

VENTE

Aux enchères publiques
EN 4 LOTS

Le Jeudi 19 Novembre 1891, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur,

D'un Corps de Bâtimens

Situé à Saumur, quartier du Chardonnet,

Avec Cour, Jardin et Dépendances, et DEUX GRANDS TERRAINS propres à bâtir, le tout d'une contenance de soixante-un ares environ.

Sur la mise à prix totale de six mille francs, ci... 6.000

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière;
2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

Étude de M^e BENARDEAU, notaire à Vernoiil (Maine-et-Loire).

A Affermer

LE DROIT DE CHASSE

A PARTIR DU 1^{er} AOUT 1892

Sur les biens de la commune de COURLÉON (Maine-et-Loire),

D'une contenance de 300 HECTARES environ, en nature de terres labourables, prés, landes et sâpinières.

Ces biens, dits les Communaux, sont dans un même tenant.

L'ADJUDICATION aura lieu à la Mairie de Courléon, le Dimanche 29 Novembre 1891, à 1 heure du soir.

Mise à prix : 300 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à la Mairie de Courléon, soit à M^e BENARDEAU, notaire à Vernoiil, détenteur du cahier des charges. (767)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

Bureau de Placement

d'EMPLOYÉS & de DOMESTIQUES

Des deux sexes

M^{me} ANNA, rue de la Tonnelle, 29, Saumur. (717)

Étude de M^e Y. JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente Mobilière

POUR CAUSE DE DÉPART

Le Mercredi 4 Novembre 1891, et JOURS SUIVANTS s'il y a lieu, à une heure de l'après-midi, à Saumur Salle des Ventes mobilières, sise rue d'Orléans, n^o 53, il sera procédé, par le ministère de M^e Y. JAUBERT, commissaire-priseur, à la requête de M. Langlois, mandataire régulier de M^{lle} Alice CORVAISIER, à la vente de divers meubles et objets mobiliers, appartenant à ladite demoiselle.

Il sera vendu :

Bureau Louis XV, bronzes, statuettes, tapis, tentures, divan et objets d'étagère, bibelots, glaces, gravures, bonne cuisinière en fonte, beau service de table, verrerie, batterie de cuisine et autres bons objets. Trois cents bouteilles vides environ.

Le même jour et au même lieu, il sera procédé à la vente de :

Chambres à coucher, salles à manger, armoires à glace, bureaux, fauteuils, bibliothèque, bois de lit en noyer, acajou et pitchpin, glaces, canapés, fauteuils, chaises garnies, matelas et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

Le Commissaire-priseur, Y. JAUBERT.

Le Mardi 3 Novembre 1891, à 1 heure de l'après-midi, à Saumur, au lieu dit LES HURAUDIÈRES,

Il sera procédé, par le ministère de M^e Y. JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur, à la Vente du Chalet du Tir aux Pigeons ET SES ACCESSOIRES.

On paiera comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais. (769)

Étude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Qui aura lieu aux Rosiers, en l'étude de M^e BEAUMONT, notaire, le Dimanche 8 Novembre 1891, à 1 heure de l'après-midi.

UNE MAISON

Située au bourg de S-FLORENT, en partie occupée par M^{me} veuve Baudoin, charcutière.

Revenu : 700 fr.

Mise à prix : 10,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e BEAUMONT, notaire. (723)

A VENDRE DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART

UNE JOLIE MAISON

Composée de 20 pièces, en partie parquetées, avec un superbe jardin en plein rapport et une grande pièce d'eau.

Cette maison peut être transformée en hôtel, devant la nouvelle gare du chemin de fer d'Orléans et Etat qui va se construire.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. COUTAND-SIMON, qui l'occupe, 2, route neuve d'Angers, à Saumur, ou à M^e GAUTIER, notaire. (620)

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON MARTINEAU - DOC

DOC Frère

SUCCESSEUR

SAUMUR — 41, Rue d'Orléans, 41 — SAUMUR

FÊTE DE LA TOUSSAINT

A cette occasion, Grande Mise en Vente de Couronnes — Croix — Médailles et Fleurs funéraires en tous genres.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Ne pas acheter sans comparer les prix

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue S-Jean, 45

Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

A l'occasion de la TOUSSAINT

MISE EN VENTE

d'un Choix considérable d'Articles Funéraires

En tous genres

COCHET

Saumur — 20, rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

Aucune Maison ne vend à aussi BAS PRIX

Épicerie Parisienne

IMBERT & FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 33

BOUGIE	du Brésil,	le paquet	0.85
—	des Indes,	—	0.95
—	des Salons,	—	1.00
—	à trous,	—	1.05

HORS VILLE, remise des droits d'octroi par sortie de CINQ KILOS.

ASSORTIMENT DE BOUGIES DE COULEURS, BOUGIES A RECHAUD ET POUR PETITES LANTERNES

HUILE COLZA	double épuration,	1/2 kil.	0.45
—	triple épuration,	1/2 kil.	0.50

CHANGEMENT DE DOMICILE

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,